

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 581

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 18**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« du »

les mots :

« de ce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.